



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1217
3 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 3 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FINLANDE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration sur la République démocratique du Congo publiée le 26 novembre 1999 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Marjatta RASI

ANNEXE

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur la
République démocratique du Congo publiée le 26 novembre 1999

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur attachement à l'accord de Lusaka, qui offre la seule perspective réaliste de voir s'instaurer durablement paix et sécurité dans la région des Grands Lacs. L'Union européenne souligne qu'elle est disposée à soutenir sans réserve, sur les plans politique, diplomatique et matériel, la mise en oeuvre de l'accord de Lusaka, pour autant que les parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire et mettent en oeuvre l'accord. L'Union européenne engage toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration ou action risquant de compromettre le processus de paix.

L'Union européenne et les États membres continueront de soutenir le cessez-le-feu et les mesures de confiance, notamment celles qui ont été décidées par la Commission militaire mixte chargée de superviser les aspects militaires de l'accord. L'Union européenne se félicite du déploiement en République démocratique du Congo des observateurs de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission militaire mixte. L'Union européenne – pour un montant pouvant aller jusqu'à 1,2 million d'euros – et les États membres fournissent une assistance financière et pratique à la Commission militaire mixte. Ils se déclarent disposés à poursuivre cette assistance et à l'accroître en tant que de besoin.

L'Union européenne approuve le déploiement, en cours dans la région, d'officiers de liaison des Nations Unies, parmi lesquels figurent des ressortissants de plusieurs États membres de l'Union européenne, et elle se félicite de la désignation du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la République démocratique du Congo. L'Union européenne approuve également les recommandations du Secrétaire général et le projet de résolution proposé par la Namibie concernant les futures dispositions à prendre pour assurer un déploiement rapide des observateurs onusiens en République démocratique du Congo. L'Union européenne affirme qu'elle est disposée à soutenir, le moment venu, une force onusienne de maintien de la paix chargée d'aider les parties à mettre en oeuvre l'accord de Lusaka.

Afin de promouvoir la justice, la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme, l'Union européenne souligne la nécessité d'assurer, de manière pacifique et permanente, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes de miliciens qui opèrent actuellement dans la région. L'Union européenne souligne en particulier que les membres des anciennes FAR/milices interahamwe accusés de crimes de génocide devraient être traduits en justice et que tous ceux qui acceptent le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration devraient pouvoir rentrer au Rwanda sans crainte de persécutions. À cet égard, l'Union européenne affirme sa volonté d'apporter une aide aux parties.

L'Union européenne est prête à soutenir le dialogue national en République démocratique du Congo. La Commission européenne et les États membres sont prêts à fournir une aide financière au dialogue, dès que les parties elles-mêmes seront prêtes à y participer. L'Union européenne demande à toutes les parties

concernées d'amorcer le dialogue rapidement et sans conditions préalables et elle encourage l'Organisation de l'unité africaine et le Président Chiluba dans les efforts qu'ils déploient pour désigner, dans un premier temps, un facilitateur approprié.

L'Union européenne souligne la préoccupation que lui inspire l'utilisation de diamants, d'or et d'autres ressources de la République démocratique du Congo pour financer des opérations militaires dans la région et elle demande à toutes les parties de veiller à ce que toutes les transactions commerciales de ce type soient conformes à la législation nationale et internationale pertinente, qu'elles soient transparentes, qu'elles tiennent compte des accords conclus par les États avec les institutions financières internationales et qu'elles profitent à la population de la République démocratique du Congo et non à certaines personnes.

L'Union européenne affirme qu'elle est disposée à fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin en République démocratique du Congo et à accorder une aide au développement une fois que la paix aura été instaurée et que des mécanismes auront été mis en place pour permettre une mise en oeuvre efficace de l'aide.

L'Union européenne affirme qu'elle est favorable à la tenue, à terme, d'une conférence internationale sur la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs, chargée d'examiner les causes profondes des conflits dans la région et de chercher à y remédier. L'Union européenne encourage l'Organisation de l'unité africaine et tous les pays africains concernés à entamer les travaux préparatoires dès que les principaux éléments de l'accord de Lusaka auront été mis en oeuvre et elle annonce qu'elle est disposée à coopérer avec les parties en fournissant une assistance technique et financière à cet égard.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre et Malte, pays également associés, ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
